

ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2026 ENDUROKID



MOTO-CLUB: Argentonnois

E-MAIL: motoclubargentonnois1967@gmail.co

TÉLÉPHONE: 06 83 23 97 78

ORGANISATEUR TECHNIQUE: Patrice BRACHET

N° D'ÉPREUVE FFM: 192

DATE: 18 juillet 2026

LIEU: Argenton sur Creuse

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BOUGAIN Gilles	Licence : 004676
Président du Jury ou Arbitre*	GUENARD Jocelyn	Licence : 012250
Membre du Jury		Licence :
Membre du Jury		Licence :
Commissaire technique responsable	Ligue CHAUMETTE Edwige	Licence : 365029
Responsable du chronométrage	Ligue	Licence :

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Poussins-challenge électrique	6	10	moto électrique	55 euros
Poussins MIXTE	7	10	65cc	55 euros
Benjamins	9	10	90cc	55 euros
Minimes	11	13	85cc 2T ou 150cc 4T	60 euros
Cadets	13	15	85cc 2T ou 150cc 4T -125 2T	60 euros
ESPOIR	13	15	125cc 2T ou 150cc 4T	60 euros
Benjamines / minimes	9	12	85cc 2T ou 150cc 4T	60 euros
Cadettes / Espoirs	13	18	125cc 2T ou 150 cc 4T	60 euros
FÉMININE	13	18	125cc 2T ou 150 cc 4T	60 euros

Cours
annexe
Conformément à l'article 10 des RTS Enduro :

Temps de pratique et de repos :	A 6 ans	De 7 à 10 ans	De 11 à 12 ans	A partir de 13 ans
Nombre de passages en spéciale	4 maximum	8 maximum	8 maximum	Libre
Durée de la spéciale	≤ 5 min	≤ 10 min	≤ 15 min	Libre
Temps de liaison entre chaque spéciale	≤ 25 min	≤ 45 min	≤ 45 min	Libre
Pause fin de liaison/début de spéciale	≥ 5 min	≥ 5 min	≥ 5 min	Libre
Pause fin d'un tour/début du suivant	≥ 30 min	≥ 15 min	≥ 10 min	Libre

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM pour les licenciés à l'année (ou Guidon d'Or/Argent/Bronze selon l'âge requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoire : casque homologué aux normes FIM, vêtement en cuir ou matière équivalente, gants, bottes ;
fortement recommandé : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Dr MOREAU Aurélie**

Nombre de médecin(s) **1**

Nombre de secouristes **6**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Hôpital le plus proche **CHATEAUROUX**

Temps de trajet (en min) **30 mn**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Adresse **Les Varennes 36200 Argenton sur Creus**

NOMBRE DE PARTICIPANTS 180

Caractéristiques :

Le parcours de l'épreuve n'emprunte en aucun cas des voies ouvertes à la circulation publique.

Nombre de tronçon(s) de liaison ---- **1**

Longueur de la boucle ----- **10.880 kms**

Nombre de spéciale(s) ----- **1**

Longueur de la spéciale ---- **5.600 kms**



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **13 mai 2026**



VISA DE LA LIGUE

DATE: **29/05/2026**



LIGUE
CENTRE
VAL DE LOIRE

Signature
numérique de
Christine CAILLY
Date :
2026.05.29
11:53:18 +02'00'

VISA DE LA FFM

DATE: **01/06/2026**

NUMÉRO: **26/0547**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

ENDURO

ENDUROKID

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

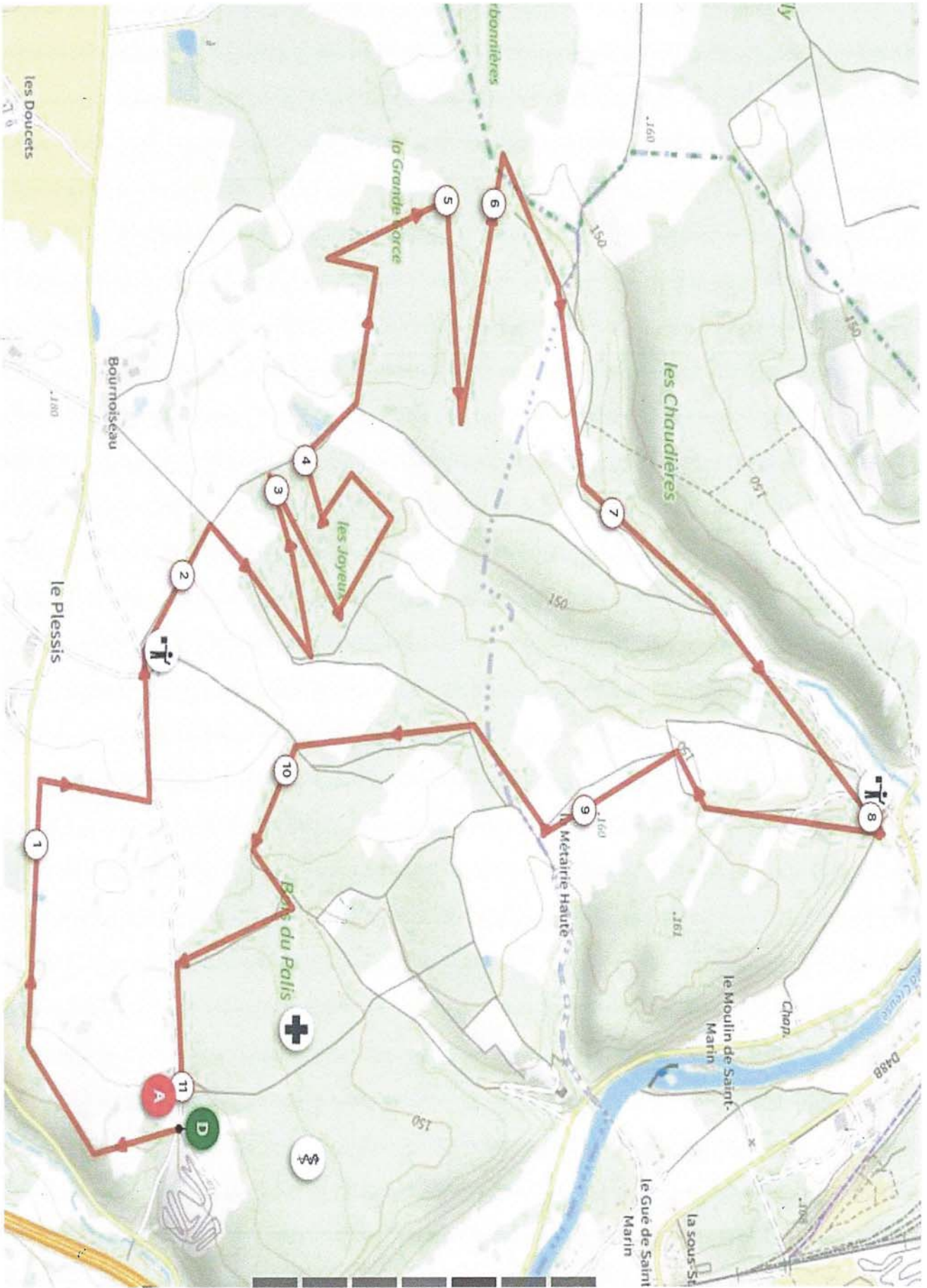
MOTO-CLUB: Argentonnois

DATE: 18 juillet 2026

LIEU: Les Varennes 36200 Argenton sur Creus



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
Vendredi 17 juillet			
16h00 à 20h00	Contrôles administratifs		
16h00 à 20h00	Contrôles techniques		
Samedi 18 juillet			
7h00 à 7h45	Contrôles administratifs		
7h00 à 8h00	Contrôles techniques		
8h15	Briefing pilotes		
8h30 à 18h30	Course		
	Remise des Prix		





© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 1° 29' 45" E
Latitude : 46° 35' 41" N

~ : Spéciale

D : Départ

A : Arrivée

: Zone public

: Secours



ATTESTATION D'ASSURANCE
ORGANISATION DE MANIFESTATION

Valable pour la période du vendredi 17 juillet 2026 au samedi 18 juillet 2026

Assuré : MOTO CLUB ARGENTONNAIS 69 rue Auclert descottes 36200 ARGENTON SUR CREUSE

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD atteste que l'organisateur désigné ci-dessus, est assuré pour la manifestation : **ENDUROKID ARGENTONNAIS**
LES VARENNES 36200 ARGENTON SUR CREUSE

se déroulant le : DU 17.07 AU 18.07.2026 suivant les conditions générales et particulières du contrat d'assurance de la responsabilité civile n°**150544178** pour les manifestations de véhicules terrestres à moteur, que le souscripteur s'engage à signer ultérieurement.

Sont garantis :

- les risques prévus à l'article R 331-30 du Code du Sport.

Conformément à l'article A 331-32 du Code du Sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- **10.000.000 euros** pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- **1.500.000 euros** pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile ;

Les garanties du présent contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

La présente attestation de police d'assurance est conforme aux exigences de l'article D 321-4 du Code du Sport et est délivrée pour servir ce que de droit dans l'attente de la police définitive.

Fait à ARGENTON SUR CREUSE
LE 20.05.2026

L'assureur, par délégation, l'Agent Général,

Christophe MEUNIER & Aurélie MARÉCHAL
ASSURANCES
Agents Généralistes MMA
4 place de la République - 36270 ÉCOUZON
Tél. 02 54 47 42 81 - Fax 02 54 47 42 83
Email : cabinet.meunier.ecouzon@mma.fr
N° ORIAS 150045 - 100% MMA